

CHAPEAUX, CHAPEAUX
LES PLUS BEAUX
Chapeaux printemps
1000 douzaines en tout
Viennent d'être reçues chez
L. A. BERGEVIN,
Rue Notre-Dame.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

SAMEDI, 27 MARS 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LE LOUP BLANC

(Suite.)

Nous avons joué autrefois sous les grands chênes qui protègent Notre-Dame de Mi-Forêt; je l'avais appri-voisé, la petite sauvage! Depuis lors, tandis qu'elle rôdait dans sa solitude, je faisais, moi, connaissance avec le monde; tandis qu'elle courrait libre sous le couvert, j'apprenais mes devoirs de fille noble: j'apprenais à porter le velours et la soie, à parler, à me taire, à sourire. Étrange destinée! elle, dans sa solitude, moi, au milieu des somptueuses fêtes de Rennes, nous avons subi toutes deux le même sort. Dieu la destinait à l'homme que je... que je croyais souhaiter pour mari.

hôte, dit Vaunoy, guidés par vos éclats de rire. La promenade solitaire vous rend-elle donc si joyeux? —Aï-je ri? demanda machinalement Didier. —Oui, Saint Dieu! vous avez ri. —Le fait est que vous avez ri, dit Béchameil. J'ai l'honneur de vous présenter le bonjour. —Je ne me souviens pas... commença Didier. —Eh! dit Vaunoy, avisant le papier que celui-ci tenait encore à la main, c'est sans doute cette lettre qui causait votre hilarité matinale? —Je ne serais pas éloigné de le croire, appuya Béchameil; veuillez me donner, je vous prie, des nouvelles de votre santé. Didier froissa la lettre et la déchira en tout petits morceaux. Cela fait, il salua l'intendant royal et lui répondit par quelque banale politesse. M. Béchameil avait complètement mis bas ses fâcheuses dispositions de la veille: Vaunoy venait de lui faire entendre qu'il n'avait rien à craindre d'un semblable rival et que la main d'Alix lui était assurée. Aussi se sentait-il porté vers Didier d'une bienveillance inaccoutumée. Quant à Vaunoy, il n'avait point déposé son masque de bonhomie. On eût dit, en vérité, un brave oncle abondant son neveu chéri.

ple. Béchameil modéra sa joie. —J'avais cru qu'ils étaient plus nombreux que cela, répartit froidement le capitaine. Nous serons un contre quatre. C'est beaucoup! —Je ne sais pas bien, dit Béchameil. —C'est beaucoup, répéta Didier, parce que nous aurons de notre côté tous les avantages. Vous ne pensez pas, je suppose, que je veuille les attaquer à la Foire-aux-Loups? Ne vous étonnez point, monsieur de Vaunoy, si je sais le nom de leur retraite. Grâce à des circonstances que je ne juge point à propos de vous détailler ici, je connais la forêt de Rennes comme si j'y étais né. A ce dernier mot, Hervé de Vaunoy tressaillit violemment et devint si pâle que Béchameil crut devoir le soutenir dans ses bras. —Qu'avez-vous, monsieur mon ami? demanda l'intendant. —Rien, je n'ai rien, balbutia Vaunoy. —Si fait! je parie que c'est le besoin de prendre quelque chose qui vous travaille. Et, par le fait, l'heure du déjeuner est passée depuis trente-cinq minutes et une fraction. Vaunoy, par un brusque effort, s'était remis tant bien que mal. Il repoussa Béchameil. —Capitaine, dit-il, je vous prie de m'excuser! Un éblouissement subit... je suis sujet à cette infirmité. Vous plairait-il de poursuivre? —Dans votre intérêt, monsieur mon ami, insista héroïquement Béchameil, je vous engage à prendre quelque chose. Nous vous ferons raison, le capitaine et moi. Vaunoy fit un geste d'impatience, et Béchameil reconnut avec dégoût que le déjeuner était désormais indéfiniment retardé. —Je vous disais, reprit Didier qui n'avait prêté à cette scène qu'une attention médiocre, je vous disais que la forêt est pour moi pays de connaissance; je sais que la position des Loups est inexpugnable, et ne prétends point courir les chances d'une attaque au moins tant que les deniers de Sa Majesté ne seront point à couvert. Il me faut, à moi aussi, des positions dans la forêt, et je vous demande, à vous, Monsieur de Vaunoy, votre château de La Tremblay, à vous, monsieur l'intendant royal, votre maison de plaisance de la Cour-Rose.

jusqu'à présent, et leur intimant que si Riel était exécuté de ne plus compter sur leur concours. LE CAUCUS Le caucus d'aujourd'hui se composait de MM. A. Desjardins, Girouard, Dupont, Ouimet, Bergeron, Massue, Daoust, Vanasse, Gigot, Fortin, Guilbault, Benoît, Bain et Desaulniers. L'affaire a eu lieu à huis-clos et a duré deux heures. D'après les nouvelles que nous avons pu recueillir, il paraît qu'on a rédigé une résolution, déclarant au gouvernement que si Riel est pendu le gouvernement ne doit plus compter sur le concours des députés conservateurs de Québec, et enjoignant aux ministres français de donner leur démission immédiate. EXPLIQUEZ-VOUS Toutes les nuances d'opinion s'accordent à flétrir l'INFAME banque de Winnipeg où deux membres du gouvernement, Sir A. P. Caron et M. White, sont allés annoncer—pour ainsi dire sous l'échafaud de Riel—aux orangistes que celui dont ils réclament la tête mourra lundi sur le gibet. L'Étendard est d'une sévérité terrible, qui n'est cependant que l'écho de l'opinion. La Minerve, la Presse, le Herald etc., condamnent sans merci cet ignoble festin. Au nom de la province, nous affirmons sans crainte que celui d'entre nous qui a commis la norme faute d'y assister, ne se présenterait que lui seul. Avec l'Étendard, nous disons à Sir A. P. Caron: "Défendez-vous, expliquez-vous, faites en sorte que le nom d'un canadien-français ne reste pas accouplé, sans protestation, à ces agapes sanginaires où l'on a insulté aux suprêmes orgues d'un condamné (De l'Événement du 16 Nov. 1885) RIEL EST PENDU. Dépêche reçue à 11 1/2 hrs. "Nous avons la douleur d'annoncer que l'agitateur métis a maintenant disparu de la scène de ce monde. Sa mort est un fait accompli. Il a été pendu ce matin, lundi le 16 novembre, à Regina, dans les territoires du Nord-Ouest, dans la puissance du Canada, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq à huit heures vingt-trois minutes. L'ORANGISME. C'est au nom de la jeune reine Victoria que les victimes de l'oligarchie montèrent sur l'échafaud en 1837 et 1838. C'est en son nom encore que plus de quarante ans après, un condamné politique a été exécuté contre le droit des nations, en obéissance à l'ogre orangiste. Sa Majesté n'est pas responsable de la honteuse action qui vient d'être commise dans l'un de ses domaines. Elle nous a accordé le droit de nous gouverner nous-mêmes, et nous nous en sommes servis, ce matin pour défier l'opinion du peuple civilisé, pour outrager à tous les sentiments de justice et d'humanité. La secte orangiste, qui a voulu empêcher Sa Majesté de monter sur le trône de l'Empire, met en péril aujourd'hui l'un des plus riches bijoux de sa couronne. L'orangisme est l'ennemi le plus dangereux de la reine, parce qu'il est l'ennemi de la justice, de la tolérance, de l'union entre les races qui vivent à l'ombre du drapeau britannique. EN DEUIL. Le drapeau de la confédération flotte à mi-mât sur les bureaux du Canadien et de l'Événement en signe de deuil que doivent porter dans l'âme tous les vrais amis de nos institutions, flétries par l'exécution d'un homme privé de raison et coupable d'offense que les peuples civilisés ne puissent jamais de la peine capitale. L'offense de Riel ne peut être mise en regard du crime pour lequel dix sauvages subirent la peine capitale le 27 novembre. Il n'a pris directement part à aucun massacre, à aucun assassinat. Les sauvages ont mis à mort des missionnaires inoffen-

sifs, des hommes qui ne leur avaient jamais fait de mal. Ils ont incendié, pillé, outragé. Nous n'avons pas justifié la conduite de Riel, mais la justice exige que sa mémoire ne soit pas flétrie par de fausses représentations. Il est coupable de ce dont il est coupable; que ceux qui ont ordonné son exécution attendent, sur le même terrain que lui, le jugement de l'histoire. Celui qui vient d'être pendu était un prisonnier politique; un homme qu'un jury de six citoyens britanniques n'appartenant pas à sa race, ont recommandé à la clémence de la couronne. Et la couronne a répondu à leur appel—à leur protection contre la peine de mort—en refusant merci. Si le jury eût su que Riel serait pendu, l'auraient-ils trouvé coupable? [De l'Événement du 17 Nov. 1885] VOILA L'ENNEMI. Le Morning Chronicle applaudit à l'exécution de Riel. Nous nous y attendions. Parti dans cette voie, il marche plus vite que n'importe quel autre journal, et déclare que le gouvernement a fait un acte de vigueur qui lui vaudra la faveur publique. Autant nous avons condamné la conduite de Riel, autant nous reprochons son exécution sur l'échafaud pour une offense que la Grande-Bretagne aurait voulu de punir de la peine capitale. Il y a des anglais dans les colonies qui ne sont pas des anglais du tout! La majorité des ministres ont fait preuve d'un manque de fair play, qui n'a pas de précédent dans l'histoire des cinquante années dernières. Le fanatisme des orangistes a seul dicté la sentence à laquelle le gouvernement est venu après des hésitations, des délais, des répit, ce qui prouve que les notions de la justice n'ont eu rien à faire dans cette grave décision. Dites-nous, messieurs du Chronicle, pourquoi Jackson, le secrétaire de Riel, a été proclamé fou, quand Riel, qui le regardait comme son premier lieutenant, a été déclaré sain d'esprit? Ou a-t-on peur même de nommer une commission qui aurait établi son insanie? Mais, insensé ou non, il fallait le pendre pour satisfaire l'ogre orangiste; il fallait du sang français à cette bête féroce, que le Chronicle entreprend de faire adorer par nos concitoyens, par le Bas-Canada. L'entreprise ne réussira pas; nous le disons en appelant, dès aujourd'hui, un jugement de la province entière. Si nous acceptons l'outrage qui vient de nous être fait, nous mériterions d'être traités en esclaves dans la Confédération. Comment! les loges orangistes se sont rassemblées, et, en face du pays, elles ont dit: "Riel doit être pendu parce que les canadiens-français ont pour lui des sympathies!" Et, comme question de fait, nous n'avions pas de sympathie pour l'agitateur; nous avons aidé à réprimer la révolte fomentée par des anglais déloyaux, ou nous a fausement, et mensongèrement, faits les complices de Riel, afin d'avoir l'occasion d'insulter à nos plus chers sentiments. Ce n'est pas Riel que les orangistes pendaient hier, dans leurs coeurs haineux, c'était la province de Québec, c'était les Canadiens-français. (A Suivre)

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS. Encan considérable de Meubles neufs, Pianos, Tapis, etc., PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, MERCREDI, le 31 MARS, A notre salle, 253, rue et faubourg St-Jean, Québec. Par encan sera vendu, MERCREDI, le 31 MARS, à notre salle, 253, rue et faubourg St-Jean, une immense quantité de Meubles neufs et de seconde main, consistant en un magnifique Piano carré de 7 octaves, instrument de haut rang, un bon piano cottage de 7 octaves, n'ayant servi que quelques années, ameblement de salon couvert en repp, set de salon en erin, Étagère, Miroir de corne, Cadres richement sculptés, quantité de Tapis presque neufs, Bibliothèque en Noyer noir avec écritoire, Side-board (dessus en marbre) et autres, Table à diner, grand assortiment de Chaises de salle à diner, grand assortiment d'ameublement de chambres à coucher (dessus en marbre) au poli français, aussi ameblement en ferre, Matelas, Pailasse, Canapé, ustensile de Cuisine, Poêle et quantité d'autres effets. Tout sera vendu sans réserve. Les effets seront visibles Mardi, le 30, de 9 heures à 4 heures p. m. Cet encan sera le plus considérable du printemps. Les Meubles sont de première classe. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Québec, 27 mars 1886. 41-150 Encan de Meubles de Ménage, Tapis, etc., etc. PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie. Jeudi le 1er Avril, à la résidence de Dame Veuve Eugène Blumhart, No. 120, Rue du Roi, St-Roch. Par encan sera vendu JEUDI, le 1er Avril, à la résidence de Dame Eugène Blumhart, une partie de son mobilier, consistant en ameblements de salon, side-board en noyer noir, miroir, ornement, vaisselle, tapis, magnifique lampes double, bureau à écrire, grande table à diner en noyer noir, chaises en canne, canapé, poêle à trois étages, ustensile de cuisine et quantité d'autres effets, tout sera vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 2 heures précises. OCTAVE LEMIEUX & Cie, Québec, 27 mars 1886. 51-151 Encan de meubles de ménage, Pianos, Tapis, etc., etc. PAR OCT. LEMIEUX & Cie. VENDREDI, LE 2 AVRIL A la résidence de Simon Larue, 6er, No. 30, rue Desjardins, en face de la Cathédrale Anglaise, H.-V. Nous avons reçu instruction de Simon Larue, 6er, de vendre à l'encan, vendredi, le 2 avril, tout le mobilier de sa résidence, consistant en un bon piano cottage de 7 octaves en ordre parfait, ameblement de salon couvert en brocatel, sofa en erin, tables à cartes, tables de centre, tapis de Bruxelles, lampe double et simple, side-board, table à diner, service à diner, service à thé, coutellerie, canapé, pendule, ameblement de chambre à coucher, lits en fer, commode, ustensile de cuisine, poêle de cuisine et aussi trois cordes de bois. Tout sera vendu absolument sans réserve. Visible le matin de la vente. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie, 26 mars 1886. 61-152 VENTE A L'ENCAN D'USE Charmante Residence de Campagne PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, MARDI, LE 30 MARS, A notre Bureau, 253, rue et Faubourg St-Jean, Québec. Nous avons reçu instruction de A. Gauvreau, 6er, N. P., de vendre à l'encan, MARDI, le 30 MARS, à notre Bureau, No. 253, rue et Faubourg St-Jean, la charmante résidence ci-dessus occupée pour nombre d'années par Louis Laurent Paradis, 6er, située à Ste-Foye, sur le chemin Gomin, à trois milles de la barrière. Cette désirable propriété consiste en 13 arpents en superficie, avec dessus bâtie une magnifique maison contenant 12 chambres bien finies avec galerie couverte et grand chassis anglais, Etalbe, Grange, Hangar, Remise, Puits, magnifique Beaucage avec plantations d'arbres de parure, Jardin, et le reste en ordre parfait de culture, une partie du prix pourra rester comme première hypothèque. Cette propriété est le site le plus désirable des alentours de Québec, le beaucage est sans égal. Possession immédiate. Pour toute information, s'adresser à notre Bureau. La vente commencera à 11 heures A. M. précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs, 18 mars 1886. 137.

AU PILORI

Si grâce a été demandée pour Riel : si la question entre orangistes et catholiques a été posée à Ottawa ; si les catholiques ont été soufflés ; si l'agitation a été intense et universelle ; si le parti conservateur s'est séparé de ses chefs ;

LA CAUSE EN EST DUE AUX MINISTRES EUX MEMES ET A LEURS ORGANES.

PREUVE (Suite) "Riel ne devrait pas être exécuté; il le sera lundi, contre le droit des gens, contre le code des nations civilisées. Nous ne pouvons arrêter maintenant le cours de la décision rendu. Riel sera pendu le seize novembre. Notre devoir est de regarder en face la situation qui nous est faite par cet événement. En agissant avec sang froid, avec dignité, nous prouverons que nous comprenons la gravité de ce qui se passe. ENTREVUE AVEC SIR HECTOR Hier soir, les députés déjà nommés, accompagnés de M. Vanasse, rencontrèrent Sir Hector à la jonction de St. Martin; à leurs questions les plus pressantes, Sir Hector répondit: "je ne puis rien dire, je n'ai rien à répondre à cette question." Les députés revinrent à la ville avec leur petit bonheur, n'en sachant pas plus long qu'un départ. Voyant l'indifférence avec laquelle les députés étaient traités, ces derniers adressèrent une lettre à Sir John, lui disant de ne plus compter sur eux si Riel était pendu. Ces députés conservateurs ne fléchiront pas, je vous l'assure, dit un des membres de la délégation. LE CLUB CARTIER. Le Club Cartier s'est réuni hier soir et a décidé unanimement d'adresser une lettre aux Honorables Sires H. Langevin et Chapleau, pour les remercier de l'énergie qu'ils ont déployée

XX

AVANT ET APRÈS LE DÉJEUNER

Vaunoy et l'intendant royal semblaient de fort heureuse humeur. Ils marchèrent avec empressement vers Didier qui avait peine à se remettre et gardait une contenance embarrassée. —Nous arrivons ici, mon cher

LA JUSTICE

QUÉBEC, 27 MARS 1886.

Sommaire des Annonces.

Oct. Lemieux & Cie : Ecan de meubles [de ménage, piano, tapis etc.].
Oct. Lemieux & Cie : Ecan de meubles [de ménage, piano, tapis etc.].
Oct. Lemieux & Cie : Ecan de meubles [de ménage, piano, tapis etc.].

Consistance politique.

Pour servir à l'histoire, nous enrégistrons ici sans commentaires les faits suivants qui parlent par eux-mêmes.
M. Pierre Basile Benoit, député de Chambly, a voté pour la pendaison Riel.
Le 13 novembre dernier, il télégraphiait à Sir John A. MacDonal : 'Dans les circonstances l'exécution de Louis Riel est un acte de cruauté dont nous repoussons la responsabilité.'

Ce qu'ils auront.

M. Riopel aura son chemin de fer de la Baie des Chaleurs.
M. Billy aura son chemin de fer au Nord-Ouest. Il en est déjà vice-président.
M. Grandbois aura son chemin de fer de Woodstock.
M. Bourbeau aura la place du sénateur Cormier.

COMITÉ DES CITOYENS

ADRESSE ET TÉMOIGNAGE D'ESTIME À SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU.
Mercredi soir, à sept heures et demie, une assemblée de citoyens a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, afin d'adresser aux moyens à prendre pour présenter une adresse et offrir un témoignage d'estime et de vénération à Mgr Taschereau, promu à la dignité de cardinal.

M. Bossé

M. Joseph-Guillaume Bossé tient à passer pour un homme honorable. Nous l'avons toujours considéré comme tel.
Il est avocat de renom, conseil de la reine, fils de juge, il possède une grande fortune. Il a été trois fois bâtonnier du barreau de Québec, et a été bâtonnier général de la Province. Il est député du peuple, allié à une famille dont les ancêtres se sont immortalisés.

grande marque d'affection que pût donner notre Saint Père le Pape Léon XIII aux habitants de ce pays. —Adopté.
M. J. P. Rhéaume, secondé par l'hon. M. Héarn, propose qu'il soit résolu :
Que pour reconnaître cette faveur insigne du Saint-Siège il est convenable que la ville toute entière soit appelée à contribuer aux frais de réception de l'illustre envoyé du Souverain Pontife, et de l'installation de Son Éminence le Cardinal archevêque de Québec. —Adopté.

Le conseiller Aylwin présente une pétition des résidents de la rue Provost, quartier Montcalm, demandant qu'on introduise les tuyaux de drainage et l'aqueduc. L'ingénieur de la cité est en conséquence notifié de faire un estimé des travaux demandés.
On lit une protestation des héritiers Hall et de M. Gilmour, de la rue Ste-Genevieve, Cap, contre les dommages causés par la rupture d'un tuyau d'égout. La corporation est priée de voir à la réparation des dégâts.

Le comité des chemins a reçu trois soumissions pour les numéros des charretiers et autres. Il recommande la soumission de M. Michael Hurly, qui est de \$180.
Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.

Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.
L'échevin Chouinard, du comité des règlements, fait rapport d'un projet d'amendement au règlement des charretiers et dont le but serait d'imposer un tarif double aux charretiers de la banlieue.

Guide pour les Encants de la semaine par Oct. LEMIEUX & Cie.

LUNDI.—Le 29 mars, à la résidence privée, No. 367 1/2 rue St-Valier, à 2 heures précises.
MARDI.—Le 30 mars, vente d'une résidence de campagne, au bureau de MM. Lemieux & Cie.
MERCREDI.—Le 31 mars, grand écan de magnifiques meubles, Piano, carro, Piano cottage, etc., etc., aux salles d'écan de MM. Lemieux & Cie., 253 rue et Faubourg St-Jean. La vente à 2 heures précises.

Nouvelles Courantes

ARRIVÉES AUX HOTELS (Mountain Hill.)
27 mars 1886.
Madame et Mlle Boulanger, Ste Agathe; A. Blais, St Aubert; J. E. Leclerc, Pilet; H. Morisset, St François, Beauce; Dr P. O. Lauriault, St Antoine de Tilly; Arthur Pournier, St Thomas; A. Langlois, Fraserville; J. B. Lamontagne, Montréal; L. J. Dogardins, Lévis; Alf. D'Orsonnans, St Léon Mills; Dr Bocage, St Alban.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU.

La communication officielle de l'élevation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec au Cardinalat est attendue par un des prochains courriers d'Europe. La nouvelle en sera de suite publiée et tous les citoyens de Québec sont respectueusement invités à paover leurs demeures, pendant trois jours consécutifs, en signe de réjouissance. Le palais du nouveau cardinal sera illuminé les trois soirs qui suivront l'arrivée de cette notification, et l'illumination générale des résidences de la ville n'aura lieu qu'à l'occasion des fêtes qui signaleront la collation de la Barrette Cardinalice.

CONSEIL-DE-VILLE.

Il y a eu réunion du conseil-de-ville hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire. Étaient présents MM. les échevins et conseillers Rinfret, Delille, Chouinard, Héarn, Gunn, Kaine, Aylwin, Molony, Chambers, Duquet, Miller, McWilliam et Johnston.
Son Honneur notre lecture d'un rapport du trésorier de la cité, montrant l'augmentation des recettes de la ville.

Le conseiller Aylwin présente une pétition des résidents de la rue Provost, quartier Montcalm, demandant qu'on introduise les tuyaux de drainage et l'aqueduc. L'ingénieur de la cité est en conséquence notifié de faire un estimé des travaux demandés.
On lit une protestation des héritiers Hall et de M. Gilmour, de la rue Ste-Genevieve, Cap, contre les dommages causés par la rupture d'un tuyau d'égout. La corporation est priée de voir à la réparation des dégâts.

Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.
L'échevin Chouinard, du comité des règlements, fait rapport d'un projet d'amendement au règlement des charretiers et dont le but serait d'imposer un tarif double aux charretiers de la banlieue.

Le comité des chemins a reçu trois soumissions pour les numéros des charretiers et autres. Il recommande la soumission de M. Michael Hurly, qui est de \$180.
Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.

Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.
L'échevin Chouinard, du comité des règlements, fait rapport d'un projet d'amendement au règlement des charretiers et dont le but serait d'imposer un tarif double aux charretiers de la banlieue.

Le comité de la traverse aura besoin de \$22,515; ce qui inclut la construction de trois pontons.
L'échevin Chouinard, du comité des règlements, fait rapport d'un projet d'amendement au règlement des charretiers et dont le but serait d'imposer un tarif double aux charretiers de la banlieue.

ARRIVÉES AUX HOTELS

ARRIVÉES AUX HOTELS (Mountain Hill.)
27 mars 1886.
Madame et Mlle Boulanger, Ste Agathe; A. Blais, St Aubert; J. E. Leclerc, Pilet; H. Morisset, St François, Beauce; Dr P. O. Lauriault, St Antoine de Tilly; Arthur Pournier, St Thomas; A. Langlois, Fraserville; J. B. Lamontagne, Montréal; L. J. Dogardins, Lévis; Alf. D'Orsonnans, St Léon Mills; Dr Bocage, St Alban.

Nouvelles Courantes

ARRIVÉES AUX HOTELS (Mountain Hill.)
27 mars 1886.
Madame et Mlle Boulanger, Ste Agathe; A. Blais, St Aubert; J. E. Leclerc, Pilet; H. Morisset, St François, Beauce; Dr P. O. Lauriault, St Antoine de Tilly; Arthur Pournier, St Thomas; A. Langlois, Fraserville; J. B. Lamontagne, Montréal; L. J. Dogardins, Lévis; Alf. D'Orsonnans, St Léon Mills; Dr Bocage, St Alban.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU.

La communication officielle de l'élevation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec au Cardinalat est attendue par un des prochains courriers d'Europe. La nouvelle en sera de suite publiée et tous les citoyens de Québec sont respectueusement invités à paover leurs demeures, pendant trois jours consécutifs, en signe de réjouissance. Le palais du nouveau cardinal sera illuminé les trois soirs qui suivront l'arrivée de cette notification, et l'illumination générale des résidences de la ville n'aura lieu qu'à l'occasion des fêtes qui signaleront la collation de la Barrette Cardinalice.

CERTIFICAT IMPORTANT.

M. le Dr Paquin vient de rendre un témoignage important sur la vertu de l'Eau St-Léon pour obtenir la guérison de l'inflammation des amygdales, des écoulements ou humeurs froides, et de la maladie du foie. M. le Dr Paquin est un homme d'une haute réputation dans la profession médicale, et l'on peut naturellement se fier à sa parole.—Voir l'annonce de MM. Gingras, Langlois & Cie.

POUR L'EXPOSITION

Plusieurs caisses renfermant des livres et autres articles d'enseignement seront expédiées la semaine prochaine pour l'exposition coloniale.

SOUSCRIPTIONS

Le Séminaire de Québec a suscité, pour l'organisation de Son Éminence le cardinal Taschereau, la somme de \$500. Le personnel de la même institution s'est réuni hier afin de souscrire individuellement. Il paraîtrait que les autorités religieuses de cette ville ont demandé à l'honorable ministre de la milice, la permission de faire tirer à la citadelle une salve de cent coups de canon, lorsque les décrets nommant Sa Grandeur Mgr Taschereau cardinal, seront reçus de Rome, c'est-à-dire demain ou après-midi.

RELIGIEUX

Aujourd'hui a lieu au Séminaire de Québec l'ouverture des Quarante-Heures.
—M. l'abbé A. A. Soucy, vicaire à Ste-Cécile du Bic, est nommé curé à St-Louis des Ha! Ha! en remplacement de feu M. l'abbé J. Paré.
—M. l'abbé Montminy, curé de St-Agapit, est malade d'une attaque de pleurésie.

LA BANQUE NATIONALE

M. Mercier, teneur de livres de la Banque Nationale de Montréal, a été arrêté avant hier matin à New-York par le détective privé Kellert, de Montréal.
Le détective Kellert était allé à New-York pour d'autres affaires. Étant là, avant-hier matin, il fit la rencontre de M. Mercier et l'arrêta un peu plus tard sous une accusation de faux. Comme nous l'avons dit, il n'avait sur lui que 10 centins et un billet de Mont-de-Piété pour sa montre.

Après l'arrestation de M. Mercier, Kellert télégraphia à M. Geoffrion, avocat de la banque, lui annonçant que Mercier était entre ses mains et lui demandant des instructions.
M. Geoffrion lui fit répondre de retenir le prisonnier, que la banque allait prendre des procédés pour obtenir l'extradition de l'employé inculpé. Les directeurs de la banque sont convoqués en assemblée à cet effet.

L'arrestation de M. N. A. Labbé, faisait encore hier le sujet de toutes les conversations. Le bureau du courtier si populaire de la rue St-Jacques a été rempli d'amis toute la matinée durant. Plusieurs courtiers, nombre de banquiers et de membres de la haute finance sont venus lui offrir leurs sympathies et tous ont été d'accord sur le fait qu'il n'y a là qu'un malentendu et que M. Labbé sera exonéré de tout blâme dans cette affaire. M. Labbé a déclaré à un reporter d'un de nos confrères qu'en 1884, à la date où il est accusé de conspiration contre la Banque, il ne connaissait seulement pas Mercier, ou du moins ne le connaissait que de vue.

« Au mois de juin de la même année, dit M. Labbé, un des frères de Mercier me demanda de certifier pour lui (Mercier de la banque) un bon de garantie à la Compagnie de Garantie de l'Amérique du Nord, je déclinais, m'appuyant sur le fait que je ne connaissais pas suffisamment le jeune homme. »
Plusieurs banquiers éminents de Montréal ont demandé de comparaître comme témoin en faveur de M. Labbé. Tous s'accordent à dire qu'il a toujours été d'une honnêteté scrupuleuse dans ses transactions avec eux.

On a commencé hier après midi l'enquête préliminaire. M. Geoffrion représente la banque et M. Green-shields occupe pour l'accusé.
On a commencé à entendre M. Vallée, gérant de la banque, un peu avant trois heures.
Le montant total de la défalcation de Mercier est de \$11,700.

DE RETOUR

M. Louis Demers l'un des propriétaires du Canadian est arrivé ce matin d'Europe. M. Demers a fait un excellent voyage, et est arrivé en parfaite santé.

BÉNÉDICTION

Demain, aura lieu à la Rivière à Pierre la bénédiction de la nouvelle chapelle érigée en ce lieu. A cette occasion la compagnie du chemin de fer Québec et du Lac St-Jean se proposent à retarder le convoi qui part de la Rivière à Pierre pour St-Raymond, tous les samedis soir, jusqu'à 4 heures dimanche l'après-midi, pour la bénédiction. Les québécois qui partiront samedi à 4 heures, pourront revenir lundi matin à 9 h. 30 hrs, à Québec.

AU LAC ST JOSEPH

Un nombre considérable de sportsmen a accompagné Hanlan hier après-midi au Lac St-Joseph. Un train spécial avait été mis à leur disposition. Parmi ceux qui accompagnaient le jeune rameur, nous avons remarqué le consul des États-Unis, M. Down, capit. Kaian, capit. Boulanger, lieutenant Morgan, commodore Gregory, capit. Morgan, lieutenant Garneau, M. J. Baddon, E. Chénic, L. Dunn, G. T. Cary, J. Archer, G. Lough, R. Stocking, L. Sewell, O. B. C. Richardson, C. Sullivan, G. D. O'Farrell, C. Scott, J. W. Britton, J. G. Scott, etc. Tout le monde est revenu enchanté du voyage. M. Hanlan croit que cet endroit sera très propice aux régattes.

LOUPS MARINS

Cette chasse promet d'être exceptionnelle dans le golfe Saint-Lauront.

est acquis une réputation de vertu fort enviable. Son mariage avec M. Milland aura lieu dans six mois. On ne sait pas si madame Judic abandonnera le théâtre, M. Milland l'a toujours beaucoup admiré. C'est un homme de grands talents littéraires. Il a écrit de concert avec M. Hennequin plusieurs opéras pour la diète, entre autres La femme à papa et Lili. Il est jeune et bel homme.

Monsieur Mazières qui tout Québec connaît a rempli ses engagements avec Graud. Il vient de signer un autre contrat qui le lie à la compagnie de Sarah Bernhard. Il laisse l'opéra bouffe pour prendre la comédie. Il partira bientôt pour Paris où il marchera aussitôt sur les brisées de la grande tragédienne.

UN DUEL A CHAMBLAY

Deux jeunes fermiers, Solomon Handy et Edwin Robille, résidant près de Chamblay Bassin, dans les environs de Montréal, se sont pris récemment de querelle au sujet d'une jeune fille qu'ils courtisaient chacun de son côté. Après s'être longtemps chamaillés, les deux rivaux ont résolu de se battre à coups de poings d'après les règles établies par le marquis de Queensberry. La jeune fille en apprenant la décision prise par ses deux amoureux, a consenti à donner sa main au vainqueur. Le duel a eu lieu dans l'après-midi, en présence des témoins de chaque adversaire et d'un arbitre. Le combat a été des plus acharnés et a duré plus d'une demi-heure. A la fin, cependant, Robille a terrassé son rival. Le vainqueur, quoique défiguré par les coups qu'il avait reçus dans la lutte, s'est vu immédiatement chez la jeune fille et le mariage a été célébré le soir même. Aussitôt que Robille sera un peu remis de ses contusions, les jeunes mariés iront faire leur voyage de noces à New-York.

INCENDIE

Hier l'après-midi, le feu s'est déclaré dans la demeure de M. Denis, rue Herschell, à St-Sauveur. Les dommages causés par le feu et l'eau sont assez considérables. Il n'y a pas d'assurance.

TROTTOIRS

Au terme de la loi, la neige qui couvre les trottoirs doit être complètement enlevée pour jeudi prochain, le 1er avril.

FUNÉRAILLES A BOSTON

Le 23 du courant, avaient lieu à Boston, les funérailles de M. E. Dostie, autrefois de Québec. Ce jeune homme était établi à Boston depuis plusieurs années et était très estimé de ses concitoyens. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale mensuelle du Cercle De La Salle, aura lieu le 29, Lundi soir à 8 heures précises, au lieu des réunions ordinaires. Tous les membres sont instamment priés d'y être présent.

DÉPART DE HANLAN.

Hier soir, le célèbre rameur Hanlan est parti pour Toronto. Une foule considérable de citoyens est allé le reconduire à la gare du chemin de fer du Nord.

M. Hanlan pendant son court séjour à Québec, a su se faire une foule d'amis. Aussi avant son départ, ont-ils voulu lui prouver leur estime en lui présentant une magnifique canne, hier soir à l'hôtel Russell.

La bande de l'Union Musicale a bien voulu aussi accompagner le jeune rameur jusqu'à la gare du Palais.

DE RETOUR.
M. Louis Demers l'un des propriétaires du Canadian est arrivé ce matin d'Europe. M. Demers a fait un excellent voyage, et est arrivé en parfaite santé.

BÉNÉDICTION.
Demain, aura lieu à la Rivière à Pierre la bénédiction de la nouvelle chapelle érigée en ce lieu. A cette occasion la compagnie du chemin de fer Québec et du Lac St-Jean se proposent à retarder le convoi qui part de la Rivière à Pierre pour St-Raymond, tous les samedis soir, jusqu'à 4 heures dimanche l'après-midi, pour la bénédiction. Les québécois qui partiront samedi à 4 heures, pourront revenir lundi matin à 9 h. 30 hrs, à Québec.

AU LAC ST JOSEPH.
Un nombre considérable de sportsmen a accompagné Hanlan hier après-midi au Lac St-Joseph. Un train spécial avait été mis à leur disposition. Parmi ceux qui accompagnaient le jeune rameur, nous avons remarqué le consul des États-Unis, M. Down, capit. Kaian, capit. Boulanger, lieutenant Morgan, commodore Gregory, capit. Morgan, lieutenant Garneau, M. J. Baddon, E. Chénic, L. Dunn, G. T. Cary, J. Archer, G. Lough, R. Stocking, L. Sewell, O. B. C. Richardson, C. Sullivan, G. D. O'Farrell, C. Scott, J. W. Britton, J. G. Scott, etc. Tout le monde est revenu enchanté du voyage. M. Hanlan croit que cet endroit sera très propice aux régattes.

LOUPS MARINS.
Cette chasse promet d'être exceptionnelle dans le golfe Saint-Lauront.

Docteur Herbeau

Co nouveau monde que nous cherchons tous, comme Christophe Colomb, patrie my-t-riente vers laquelle nous poussons incessamment le curieux instinct de notre divine nature...

Le lendemain elle se leva de bonne heure pour accomplir sa résolution. Lorsqu'elle fit demander M. Riquemont, son pauvre cœur battait bien fort, ses jambes se débaïoient sous elle...

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

— Mon ami..... — Vous êtes romanesques, ne vous en défendez pas. Vous avez des prétentions au beau style, voilà longtemps que je m'en aperçois.

— Mon ami, dit Louise, avez-vous lu la lettre que je vous ai adressée ? — Moi ! s'écria M. Riquemont ; halte-là ! je ne veux pas de la liberté de la presse dans mon ménage.

Et, parlant ainsi, il mit en pièces le papier qu'il tenait à la main. — Ainsi, monsieur, demanda Louise, vous n'avez pas lu cette lettre ?

— Non, madame, répliqua M. Riquemont, et je réserve le même sort à toutes celles que vous voudrez bien m'adresser.

— Seigneur ! s'écria la jeune femme ; puisque mon mari me repousse et m'abandonne, qui me sauvera, si ce n'est mon vieux ami, le bon Aristide Herbeau ?

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

— Mon ami, dit-elle enfin d'une mourante voix, j'ai bien réfléchi à ce que vous m'avez proposé hier, et je vous dois, je me dois à moi-même de vous déclarer encore une fois que cela ne se peut pas.

La Banque Nationale Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux pour cent sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

Arrivée à J. et Beauce... 1.10 Arrivée à Lévis... 3.45

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL Arrangements d'automne et d'hiver. A COMMENCER LUNDI, LE 18 JANVIER 1886

Table with columns: Malles, Mixte, Fret. Rows: Départ de Sherbrooke pour J. et Beauce, Arrivée à J. et Beauce, etc.

A Vendre Cette propriété située dans un poste si charmant, au Mont-Plaisant, la résidence de John Burroughs, écrivain, comprenant Jardin, Arbres Fruitières et toutes les améliorations modernes.

MOULIN PARE, Sciage et Rabotage, Boîtes d'emballage, Ecisses à Alumettes, Boîtes en carton de toutes qualités.

LA MANUFACTURE DE CHEMISES DE QUÉBEC Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V.

JAS. F. BELLEAU AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Édifice de la Banque Union, No. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC.

V. BELANGER, Agent, "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue St-Jacques, Montréal.

FABRIQUE DE VINAIGRE EUREKA E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES.

Livres ! Livres ! ! Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade. Mémoires par DeGaspé... \$ 1.00

TERRE A VENDRE. Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique.

F. X. Gosselin, L. L. L. NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUR SUPERIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec.

BULLETIN FINANCIER. ACTIONS DE BANQUES, ETC. 22 mars, 4 h. p.m.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier dividende, 6 mois, Vendeurs p. \$100, Acheteurs p. \$100. Rows: Banque de Montréal, Ontario, Du Peuple, etc.

Traverse de Québec et Lévis LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccorderont avec les convois ci-dessous mentionnés...

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 10.30 Express pour Sherbrooke.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 1.30 Train éclair Express pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

LAISSERA QUEBEC. LEVIS. 6.00 Malle pour l'Ouest.

Pianos Harmoniums et Musique. ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE, Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS



Des célèbres manufactures de Pianos KRASICH & BACH, E. McCAMMON, WHEELLOCK & Cie, R. S. WILLIAMS, MAJESIAL & SMITH, ETC, ETC.

Pianos neufs, boîte en bois de rose, 73 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus.

Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer. Les derniers nouveautés musicaux reçues chaque semaine des éditeurs Européens.

TANNAGE A LA FAÇON. TANNERIE DUGAL, QUEBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

CHEMIN DE FER QUEBEC et LAC ST. JEAN Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD 6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a. m.

ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant là à 9.55 a. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45.

LOUIS RIEL Martyr du Nord-Ouest SA VIE—SON PROCÈS—SA MORT Un volume de 100 pages, illustré de Gravures inédites: LA PRISON DE RIEL—L'ÉCHAFAUD, etc.

LA JUSTICE Journal Indépendant Publié tous les jours à deux éditions par jour.

LA JUSTICE Journal Indépendant Publié tous les jours à deux éditions par jour.

LA JUSTICE Journal Indépendant Publié tous les jours à deux éditions par jour.

LA JUSTICE Journal Indépendant Publié tous les jours à deux éditions par jour.

LA JUSTICE Journal Indépendant Publié tous les jours à deux éditions par jour.